

Une autre question de principe, particulièrement au sujet du bill C-197, c'est, à mon avis, que le droit d'appel devrait être prévu dans la loi. Il y a eu un malentendu au sujet de notre demande de plébiscite pour les producteurs. Ce que nous demandons, ce n'est pas qu'il devrait y avoir un plébiscite national avant que le bill ne devienne loi; dans de nombreuses régions les producteurs ont déjà fait une heureuse expérience des offices de commercialisation provinciaux. Ce que nous proposons, je le précise pour qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet, c'est qu'au moment où cette loi entrera en vigueur, si elle est adoptée et si un certain groupe de producteurs juge qu'elle va à l'encontre de leurs intérêts, ces producteurs aient le droit de procéder à un plébiscite au sein de leur industrie et qu'on leur permette de se retirer dans certains cas. J'estime que c'est un droit qui devrait leur être assuré en vertu de notre système démocratique au Canada. Une fois de plus, il s'agit là d'un principe fondamental sur lequel nous devrions nous accorder avant d'envoyer le bill au comité. Certains changements pourraient, bien sûr, être apportés au moment de l'étude article par article mais les principes fondamentaux du bill ne devraient pas être modifiés.

Je pourrais continuer dans ce sens, monsieur l'Orateur, mais je voudrais maintenant citer l'extrait suivant d'un article paru dans le numéro du 2 juin 1970 du *Free Press* de Winnipeg sur le bill C-197:

L'agriculture semble destinée à devenir l'une des industries les plus réglementées au Canada.

Ils sont révolus les jours où l'agriculteur indépendant prenait ses propres décisions sans devoir vérifier avec un bureaucrate quelconque ou faire rapport à un inspecteur quelconque pour savoir ce qu'il peut cultiver, où le cultiver, et en quelle quantité.

Cette tendance émerge des constatations de la Commission de planification de l'agriculture du gouvernement fédéral. Les principaux principes de ses recommandations préconisent de vives réductions des excédents et leur réglementation. Au besoin, il faudra une réduction draconienne de la production.

La population en général commence maintenant à comprendre la raison de l'attitude adoptée par l'opposition officielle en ce qui concerne ces propositions. Nous sommes en faveur d'une mesure législative qui améliorerait le bien-être de l'agriculture, mais pour maintenir une forme démocratique de gouvernement et permettre au peuple de vivre heureux sous un régime démocratique, il est essentiel que tous les secteurs de l'économie

aient le droit de se faire entendre. Leur voie traditionnelle d'expression est à travers leurs représentants élus à la Chambre des communes où ils peuvent compter que leurs vœux et leurs opinions seront traduits en lois susceptibles de les servir. Je suis persuadé que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et son ministre d'État tiendront compte de la motion d'aujourd'hui et qu'ils y conformeront leur conduite.

M. Bruce Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots de la motion à l'étude aujourd'hui. Je suppose que les discours des membres de l'opposition sur l'agriculture ne devraient pas nous étonner. Ils rabâchent leurs rengaines sur le sujet, mais il ne font guère de propositions positives. J'entends souvent les doléances de l'un des députés qui a pris la parole aujourd'hui—il est un très riche cultivateur de l'Alberta qui nous raconte ses problèmes.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes en agriculture. Tant que les pluies seront tardives, tant que le soleil se fera parfois trop brûlant, tant que la gelée hivernale sera plus rigoureuse que d'habitude ou tant que la concurrence sera serrée sur les marchés internationaux, il y aura des problèmes agricoles. Ce qui compte, ce n'est pas tellement les problèmes mêmes mais la façon de les aborder. Néanmoins, je suis surpris de cette motion d'opposition. Le Nouveau parti démocratique fait circuler la rumeur qu'il est le parti progressiste du Canada.

• (4.10 p.m.)

Une voix: Ce n'est qu'une rumeur.

M. Howard (Okanagan Boundary): Oui, comme le député vient de le dire, ce n'est qu'une rumeur. Elle est étrange. Les néo-démocrates manifestent leur progressisme, par exemple, lorsque le gouvernement parle de fixer à \$1.65 le salaire minimum, en riposant: «Portons-le à \$1.70.» Voilà leur originalité et leur esprit de progrès.

Si un bill ministériel avait pour effet de faire un don de 50 millions, les députés de ce parti s'écrieraient: «Donnons plutôt 75 millions.» C'est ainsi qu'ils se montrent progressistes à l'endroit du Canada. De fait, le Nouveau parti démocratique est, dans le spectre politique du Canada, bien à droite du parti conservateur canadien. Il n'est donc pas surprenant que la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui tende à renverser le mou-